



besoin d'aide pour mon arrêt de maladie

Par **Princesse 78**, le **22/09/2010 à 14:59**

Bonjour,

Je suis actuellement en AT depuis le 9 mars 2009(rechute). Je viens d'apprendre que je ne peux plus être indemnisé par la sécurité sociale et depuis le 15 juin 2010. Pour quelle motif j'en sais rien.

Mon médecin traitant je veux pas que je reprenne mon poste ainsi que le médecin du travail alors quoi faire pour ne rien perdre?

J'ai hernie discale je me suis fait opéré il y a un an le 7 septembre 2009, mais elle est récidive et bien évidemment j'en ai d'autres depuis, à cause de mon dos je ne peux reprendre mon poste. Hôtesse de caisse à castorama port de charges lourdes toute la journée. Donc comment je peux avoir mes indemnités puis comment me faire licencié, car mon employeur n'a aucuns postes pour moi.

Merci à toutes et tous je reste à votre disposition pour tout autres renseignements. Un grand soulagement si vous me répondez.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/09/2010 à 15:30**

Bonjour,

Il est étonnant que la Sécurité Sociale ne vous ait pas notifié la raison de l'arrêt de la prise en charge et du versement des indemnités journalières pour éventuellement vous permettre d'exercer éventuellement un recours même si c'est suite à une décision du Médecin Conseil...

Je pense que le mieux, si vous n'avez plus d'arrêt de travail, c'est de passer la visite de reprise auprès du Médecin du Travail et en toute logique, celui-ci devrait vous déclarer inapte ce qui permettrait à l'employeur de suivre la procédure décrite dans [ce dossier](#)